

CAMPS AVENTURE

ÉTÉ 2021



**PARTIR À L'AVENTURE, PRENDRE DU BON TEMPS, SE DÉTENDRE ET SE
FAIRE DE NOUVEAUX COPAINS...
3 CAMPS DE 5 JOURS AU DÉPART DE QUIMPER**



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org

06. 95. 53. 65. 07

Présentation de l'Ulamir e Bro Glazik

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

LES CAMPS AVENTURE

"EXPÉDITION VIKING"

DU 12 AU 16 JUILLET - ROSCOFF

24 JEUNES DE 11 À 16 ANS

Lors de ce séjour sur les côtes du nord Finistère, vous logerez sous tente au camping des 4 saisons de Roscoff.

Les temps forts du séjour : journée découverte de l'île de Batz, balades et découverte de l'environnement, participation à la vie de groupe...

PLEIN TARIF : 290 € (RÉDUCTION EN FONCTION DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION - VOIR GRILLE TARIFAIRE)

"SUR LES TRACES D'HARRY POTTER"

DU 19 AU 23 JUILLET - LOCMARIA-PLOUZANÉ

24 JEUNES DE 9 À 13 ANS

Lors de ce séjour en bord de mer à l'ouest de Brest, vous logerez sous tente au camping municipal de Portez.

Les temps forts du séjour : parcours en rochers au Fort de Bertheaume ou mini-raïd canyon, chasse au trésor, découverte de l'environnement, plage, jeux, veillées et participer à la vie collective du groupe...

PLEIN TARIF : 290 € (RÉDUCTION EN FONCTION DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION - VOIR GRILLE TARIFAIRE)

"LE TRÉSOR DE GRADLON"

DU 26 AU 30 JUILLET - CAMARET SUR MER

24 JEUNES DE 9 À 13 ANS

Lors de ce séjour en bord de mer à l'extrême ouest du Finistère, vous logerez sous tente au camping municipal** du "Lannic" de la commune de Camaret sur mer.

Les temps forts du séjour : montage et démontage du camp, participation à la vie collective, 1 séance de Via Corda avec Yannick Tissier de Rochablok, plage, découverte de Camaret, jeux et veillées...

PLEIN TARIF : 290 € (RÉDUCTION EN FONCTION DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION - VOIR GRILLE TARIFAIRE)

Les modalités d'inscription

Les documents obligatoires à fournir pour les séjours :

- 1 - La fiche sanitaire de liaison dûment complétée et signée
- 2 - La copie du carnet de vaccinations
- 3 - L'attestation de droit à la CMU (pour bénéficiaire CMU)
- 4 - La photocopie des derniers avis d'imposition du foyer (pour l'été 2021 avis de 2020 du foyer sur les revenus 2019, votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 5 - Le règlement

1- Tarifs et modalités de paiement

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement

IBAN : FR74 2004 1010 1300 2346 8F03 426

BIC : PSSTFRPPREN

- en espèces (faire l'appoint)

- en chèques ANCV (complétés avec votre nom)

- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR

	Revenus imposables	prix séjour
Tranche 1	0€ à 19 200€	145,00 €
Tranche 2	19 201€ à 28 440€	188,50 €
Tranche 3	28 441€ à 35 520€	217,50 €
Tranche 4	35 521€ à 50 400€	246,50 €
Tranche 5	plus de 50401€	290,00 €

Pour un paiement échelonné vous pouvez adresser plusieurs chèques à l'Ulamir. Ils doivent tous être datés de la date du jour d'envoi du dossier (les chèques ne doivent pas être antidatés).

Le premier chèque correspondant aux Arrhes doit être d'une valeur de 30 % du prix du séjour et sera encaissé immédiatement. Vous pouvez joindre 1 autre chèque de la totalité de la somme restante ou 2 autres chèques correspondant au reste à charge divisé par deux. Les chèques seront encaissés sur un rythme mensuel.

2- Annulation de la part du participant

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le départ, l'Ulamir procède au remboursement du montant déjà acquitté.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le départ, 30 % du montant total du séjour est dû par l'adhérent.

Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant le séjour, ou en cours de déroulement du séjour, la totalité du montant est dû par l'adhérent.

Toutefois, l'adhérent pourra obtenir le remboursement du séjour en cas de maladie ou blessure de l'enfant constatée par certificat médical, qui empêche manifestement le jeune de participer au séjour.

L'adhésion à l'association est obligatoire vous sera facturée 15 € pour un enfant et de 30 € pour une famille.

3- Annulation de la part de l'Ulamir

L'Ulamir peut annuler le séjour si le nombre de participants est inférieur à 15. Dans ce cas, la totalité du montant du séjour est remboursée à la famille.

4- Exclusion d'un participant

L'Ulamir demande à ses directeurs de veiller à l'observation, par les participants, des règles de vie exposées dans le projet pédagogique du séjour ainsi que dans le projet éducatif de l'Ulamir. A cet effet, le directeur peut prendre la décision d'exclure un participant d'un séjour. Le retour du participant s'effectuera sans aucun remboursement et à ses frais ou à ceux de ses représentants légaux.

6- Réserves

La responsabilité de l'Ulamir ne pourra pas être engagée en cas de survenance d'évènements de force majeure ou d'intempéries.

l'Ulamir décline en outre toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'un objet détenu par un participant et invite chaque famille à mesurer la valeur de chaque objet apporté par les enfants (téléphones, tablettes, maillots, etc.).

5- Aides financières pour le séjour

De nombreux organismes attribuent des aides financières pour faire partir votre enfant en colonie de vacances. Leur montant varie suivant vos ressources. Découvrez les dispositifs d'aides existants pour bénéficier d'une prise en charge financière :

Les chèques-vacances



Si votre employeur ou comité d'entreprise vous remet des chèques-vacances, vous pouvez les utiliser pour régler la colonie de vacances de votre enfant.

La Jeunesse au Plein Air



La Jeunesse au Plein Air (JPA) attribue des aides financières pour le départ en colonie de vacances. Découvrez les modalités pour en bénéficier sur www.jpa.asso.fr

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA aide les enfants des exploitants et salariés agricoles à partir en vacances. Ces derniers ont le choix entre deux dispositifs : les chèques-vacances ou les bons vacances. Le montant des aides est déterminé en fonction du quotient familial. Si vous êtes affilié, prenez contact auprès de la MSA de votre département.

Les comités d'entreprises (CE)

La politique en matière d'aides aux vacances collectives diffère d'un CE à l'autre. Contactez votre comité d'entreprise pour connaître ses modalités d'attribution d'aides financières.

Les collectivités territoriales (CCAS)

Les mairies et les conseils généraux, via leurs services sociaux, attribuent parfois des aides journalières. Pour en connaître le montant et les modalités d'attribution, il convient de contacter les assistants sociaux du quartier où vous résidez ou la mairie de votre commune.

Renseignements et inscriptions:

Florence : camps.aventure@ulamir-ebg.org ou 06. 95. 53. 65. 07

Dossier complet à renvoyer ou déposer à :

L'Ulamir e Bro Glazik
33 rue Laënnec - 29710 Plonéis

contact@ulamir-ebg.org
www.ulamir-ebg.org